

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois
du mardi 7 novembre 2017

Monsieur le Vice-Président du Conseil Intercommunal,
Madame la Présidente du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

La Commission chargée d'examiner le **Préavis 02/2017 du Comité Directeur sur le budget 2018**, composée de Mme Paulette Visinand ainsi que de MM. Serge Berthoud, Bernard Annen (suppléant) et Jean-François Tosetti (rapporteur) - Mme Gloria Capt, MM. Stéphane Baudat et Christophe Décoppet (suppléant) étant excusés -, s'est réunie le lundi 23 octobre 2017, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, présidente du Codir ainsi que de M. le Lieutenant-colonel Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative.

Après avoir procédé à l'examen de chacun des postes du budget 2018, la Commission a formulé les remarques générales et particulières suivantes :

1. La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2016 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2016 également.
2. Cette répartition s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de CHF 13'158'000.00 (+ 5,2%), correspondant à un dispositif de 78 postes (+ 5,4%), en raison de l'engagement de quatre aspirants, qui débiteront leur formation à l'Académie de Police en mars 2018.
3. Les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité avant leur adhésion à Police Nord Vaudois, paient toujours leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde après déduction des recettes escomptées de CHF 837'000.00 (-20,3%) étant réparti entre Yverdon-les-Bains (82%) et Orbe (16%), selon la pondération prévue dans le protocole initial accepté par toutes les communes lors de leur adhésion à l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois.
4. L'augmentation du poste « traitements » et des charges sociales (au total : +4,9%) provient de l'accroissement des effectifs policiers (+ 4 ETP) d'une part, et des augmentations statutaires, d'autre part.
5. L'augmentation importante des frais de formation (+ 28,6%) s'explique effectivement par l'engagement des quatre aspirants qui débiteront leur formation de base et par une politique de formation continue des cadres mais aussi de tous les policiers, selon des prescriptions fédérales.
6. Le compte (611.3156) « Entretien matériel spécialisé » enregistre une très faible hausse, car l'adaptation aux coûts réels de la maintenance du système d'aide à l'engagement (SAE) s'est faite en 2016, et l'accès informatique à Cytrix Académie

ainsi qu'au nouveau logiciel d'analyse événementielle (AID) en 2017 ; la Commission visitera la nouvelle centrale d'engagement au printemps 2018, à l'invitation du Codir.

7. Le compte (611.3311) « Amortissements d'ouvrages de génie civil » est nouveau, mais se justifie pleinement.
8. La forte diminution du compte (611.4370.01) « Amendes radar » résulte d'un ajustement fonction des amendes déjà encaissées au cours de l'exercice 2017, ce qui semble raisonnable.

En conclusion, nous vous proposons d'adopter le budget 2018 tel qu'il vous a été présenté par l'extrait du compte (611).

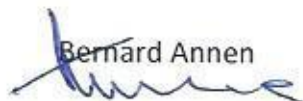
Pour la Commission

Le rapporteur :


J. F. Tosetti

Les commissaires :

 
P. Visinand S. Berthoud


Bernard Annen